

qu'il se trouvait en présence de son pasteur, se laissa aller à des propos indignes d'un honnête homme, au point que Son Eminence dut avoir recours à l'Officier des carabiniers pour le faire taire. Ces messieurs le quittèrent en lui annonçant que, le lendemain au soir, expirait le terme fixé par la dépêche du gouvernement, au-delà duquel ils étaient autorisés à employer la force.

Cependant la nouvelle de la prochaine arrestation de l'Archevêque se répandait en ville et plongeait dans la consternation toutes les âmes honnêtes. Le Chapitre de la cathédrale, tout le clergé séculier et régulier, et un nombre très considérable de laïques des premières familles, se rendirent, le jour même, au palais de l'Archevêché pour consoler leur pasteur et lui demander sa bénédiction : démonstration spontanée dont furent témoins les carabiniers royaux qui gardaient le palais au nom du gouvernement ; démonstration solennelle qui donne le plus absolu démenti à la dépêche officielle dans laquelle le *Moniteur Toscan* ne rougissait pas d'affirmer que l'arrestation du Cardinal avait rencontré l'approbation universelle.

Enfin, le soir du samedi 19, arriva. A neuf heures environ, on voyait dans la cour de l'archevêché une voiture à quatre chevaux, avec un postillon et tout ce qui était nécessaire pour le voyage. Anprès de Son Eminence se trouvaient alors son vicaire général, Mgr. Della Fanteria, les secrétaires, les prêtres attachés à sa personne, quelques chanoines et plusieurs curés. Quelques minutes venaient à peine de s'écouler qu'on vit paraître dans l'antichambre M. Ceva di Nuceto, capitaine de gendarmerie, en grande tenue, et M. le préfet Luciani, accompagnés probablement de cinq carabiniers (gendarmes), dont trois étaient déguisés en civil. Ils attendirent, sur les ordres du capitaine, dans l'antichambre. Lui-même, suivi du préfet, s'avança dans la salle destinée aux aud'encens. Son Eminence le Cardinal les reçut debout. L'officier signifia à Son Eminence qu'il était venu l'inviter à monter dans une voiture qui devait la conduire à Turin. Tel était l'ordre de son gouvernement. Son Eminence lui demanda jusqu'où allaient ses pouvoirs en cas de refus. "L'ordre en cas de refus de votre part, dit-il, est d'employer tous les moyens qui sont à ma disposition ?—" Même la force ?" lui demanda Son Eminence.—Sur la réponse affirmative du capitaine, le Cardinal le pria de montrer aux assistants, par quelque signe palpable, qu'on usait de force à son égard et qu'on l'arrachait par la violence à son diocèse. Le capitaine mit alors la main sur le bras du Cardinal. Son Eminence annonça aussitôt que, dès ce moment, elle se mettait à sa disposition, puisque l'acte de violence venait de se consommer, avec la prière cependant de laisser dresser d'abord, par son vicaire, le procès-verbal de ce qui s'était passé dans la soirée, pour être enregistré dans les archives de son diocèse, afin d'en perpétuer à toujours le souvenir. Le procès-verbal contenait l'énon-

cé des ordres que le capitaine Ceva déclarait avoir reçus de son gouvernement ; l'acte de violence fait sur la personne du prélat pour l'arracher à son diocèse ; une protestation de celui-ci contre un pareil attentat, et la déclaration que tous ceux qui avaient coopéré efficacement à son arrestation encouraient les censures de l'Eglise. Le rapport fut signé du vicaire, Mgr. de la Fanteria.

Le prélat ajouta encore quelques paroles tendant à faire ressortir l'illégalité des moyens coercitifs qu'on employait à son égard, et dit que les auteurs et coopérateurs auraient un jour à en rendre compte devant le tribunal de Dieu, et que l'histoire impartiale saurait bien décider de quel côté se trouvait la justice. Et comme le capitaine lui disait que ce n'était pas le moment de donner ses raisons, Son Eminence répondit qu'elle n'avait pas l'intention de se disculper en sa présence, mais qu'elle désirait les faire connaître aux prêtres témoins oculaires de son arrestation, au diocèse tout entier, et à toute l'Eglise. Du reste, elle ne chercherait ni à se disculper, ni à se défendre, quel que fût le tribunal devant lequel elle aurait à comparaître (*); on pouvait faire de lui ce qu'on voulait, sa conscience lui rendrait partout témoignage de son innocence. Puis s'adressant de nouveau en particulier au préfet, le Cardinal lui conseilla de mettre en règle sa conscience, à quoi M. Luciani eut l'audace de répondre qu'elle l'était déjà. Ensuite, ce dernier voulut, comme pour s'excuser, faire connaître la teneur de la dépêche du gouvernement qui lui avait été adressée, et lorsque la lecture en fut faite par le vicaire, se tournant vers les assistants, il leur demanda s'ils étaient satisfaits. Personne ne répondit.

Le Cardinal, après avoir obtenu la permission de se retirer quelques moments dans la chambre, repartit en habit de voyage, et dit au capitaine Ceva d'un ton ferme : " Me voici à vos ordres." Puis adressant quelques mots à son vicaire : " C'est à vous, dit-il, que je confie mon diocèse." Alors placé entre le capitaine et le préfet et suivi du vicaire, des secrétaires, des chanoines et des curés, il traversa l'antichambre où les gendarmes se joignirent au cortège, et ses gens de service l'accompagnèrent avec des torches allumées. Tout se passa dans le plus profond silence ; on n'entendait que des soupirs étouffés. Dans la cour, la voiture et d'autres gendarmes l'attendaient ; les prêtres se jetèrent alors à genoux et, lui demandant les larmes aux yeux sa bénédiction, ils lui baisèrent la main. Monté en voiture, il fut suivi du capitaine Ceva, qui s'assit à sa gauche ; vis-à-vis de lui était son second secrétaire ; un gendarme, en civil, occupait la quatrième place. Les autres gendarmes montèrent dans le coupé, et l'unique serviteur qui devait l'accompagner prit place sur le siège à côté du cocher. A un signe du capitaine,

(*). Arrivé à Turin, le Cardinal a constamment refusé de répondre à l'interrogatoire qu'on a voulu lui faire subir.